



## ORDONNANCE COLLECTIVE

**Ajustement des doses de Bêta-bloqueurs au Programme Interdisciplinaire en Insuffisance Cardiaque (PIIC)**

**NO : 7.15**

**Date de mise en vigueur :**

**Date de révision :**

### PROFESSIONNELS VISÉS :

Pharmaciens(nes) œuvrant à l'hôpital Pierre-Le Gardeur au PIIC

### PROGRAMME CONCERNÉ :

Programme Interdisciplinaire en Insuffisance Cardiaque

### CLIENTÈLE VISÉE :

Patients suivis au PIIC, en externe

### INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION :

Patients insuffisants cardiaques (avec FE < 40 %) recevant déjà un Bêta-bloqueur chez qui la dose cible n'est pas atteinte, dans le but d'augmenter graduellement (par palier de 50-100%) la dose jusqu'aux doses cibles recommandées.

Les médicaments suivants sont visés :	dose cible :
Carvédilol (Coreg)	25mg BID
Bisoprolol (Monocor)	10mg die
Métoprolol (Lopresor)	100mg BID ou SR 200mg die

Les patients doivent avoir une symptomatologie stable.

### CONTRE INDICATION :

FC < 60 ou une TA <100/x ou étourdissements ou syncope, signes de surcharge : pas d'augmentation de dose.

### DIRECTIVES / RÉFÉRENCE AUX OUTILS CLINIQUES :

Lors d'ajustement, un suivi téléphonique sera fait une semaine après le changement afin de s'assurer de l'état clinique du patient. Le patient devrait être revu à l'intérieur d'un intervalle ne dépassant pas 4 à 6 semaines.

### RÉFÉRENCE À UN AUTRE DOCUMENT :

L'ordonnance collective s'applique dès qu'un patient est référé au PIIC par un cardiologue du CH Pierre Le Gardeur.